



AU CŒUR DE JARDIN



Éditorial

Dans ce numéro

- Edito du Maire
- Côté Jardinoises & Jardinois
- Agenda
- JARDIN en Fête

N° 15

DECEMBRE 2017

INFORMATION
MUNICIPALE

Chères Jardinoises, Chers Jardinois,

Plusieurs dossiers d'aménagements ont fortement progressé ces derniers temps.

En premier lieu les travaux de reprofilage de la trop fameuse chicane de la Montée de la Vieille-église sont enfin terminés avec la collaboration de ViennAgglo. La route est élargie et redessinée pour permettre une meilleure visibilité du sens montant et donc une gestion plus aisée et normale des croisements de véhicules à cet endroit tout en contribuant à limiter la vitesse.

Non loin de là, nous avançons avec le Département de l'Isère sur les études et projets de reprise des ouvrages de passage des eaux pluviales à côté ou sous le rond-point des écoles. Nous avons obtenu que le massif végétalisé du centre soit maintenu alors qu'on nous en demandait la destruction. Le Département finance l'essentiel des travaux. Les travaux auraient lieu à l'été 2018, non sans créer à cette occasion, de sérieux problèmes inévitables de circulation.

Par ailleurs se poursuit en ce moment ce qu'on pourrait appeler la bataille de l'aménagement de la Combe de la Raze. Une partie de bras de fer est en effet engagée entre la municipalité et un collectif d'habitants de Bérardier d'un côté et le Syndicat hydraulique des 4 Vallées, maître d'ouvrage de l'opération, de l'autre. Destiné au départ à lutter contre les rejets excessifs de galets et d'alluvions aboutissant à la RD 538 lors d'épisodes torrentiels, le projet présenté, comme la commune le répète depuis trois ans, ne convient pas : il ne traite pas les vraies causes, coûte trop cher (près de 300 000 €) et ne s'intéresse pas à la défense de Bérardier contre les inondations, ne respecte pas assez le milieu naturel forestier. Une réunion publique a lieu pour en débattre le 6 décembre et obtenir des modifications substantielles.

Enfin deux documents fondateurs ont été adoptés récemment : la labélisation en octobre, avec le partenariat actif du Département de l'Isère, de 16 hectares autour du site de Montléans en **Espace Naturel Sensible (ENS)**, base de sa protection et de sa mise en valeur futures.

Notre projet de **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a de son côté été arrêté en Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix le 23 novembre dernier. Résultat d'un travail collectif complexe bouclé en seulement 30 mois, il constitue un outil de prévision et de développement de premier ordre pour notre commune. Il reste à recueillir l'avis de l'enquête publique et celui des personnes publiques associées.

Je reste à votre écoute et vous souhaite de très belles et heureuses fêtes de fin d'année.

RECEVEZ L'INFORMATION MUNICIPALE PAR INTERNET

Vous souhaitez être régulièrement informés de l'actualité municipale, connaître en direct les différents événements, les activités des associations, recevoir les publications

<http://mairie-jardin.fr/>



Recevez l'information municipale



Plan Local d'Urbanisme

En séance du 23 novembre dernier le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme une étape importante dans l'avancement de ce dossier déterminant pour l'avenir de notre commune. Le zonage est ainsi préétabli. Une enquête publique sera ensuite réalisée. Un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie. Vous serez informés de ses disponibilités par le biais du site internet de Jardin, des panneaux d'affichage lumineux et différentes parutions. Après ces différentes démarches de validation, le PLU jardinois pourrait être opérationnel mi 2018.

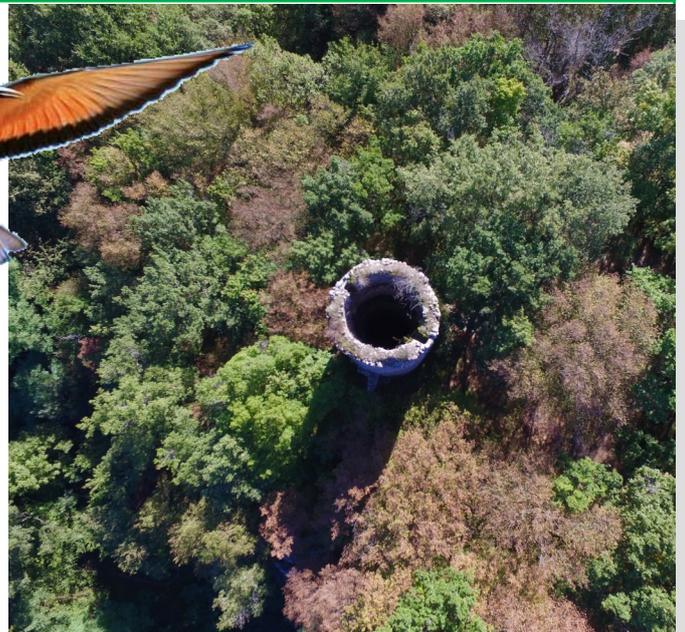
Le site de Montléant labellisé

Autre dossier impactant notre environnement, le classement en Espace Naturel Sensible du secteur de Montléant avance.

Ainsi le Conseil Départementale, en commission permanente du 20 octobre 2017, a validé la labellisation du site jardinois.

Un dossier spécial sera consacré à ce projet dans la prochaine édition de l'Echo de Montléant qui sera distribuée en janvier.

La signature officielle de la convention sera réalisée à l'occasion des vœux municipaux le 28 janvier 2018



Tarifs communaux 2018

Les nouveaux tarifs communaux ont été votés le 20 novembre dernier en séance du Conseil Municipal. Ils concernent l'eau, le périscolaire (cantine, garderie,...), la bibliothèque, le cimetière, la location des salles, le stationnement des forains et commerces. Ils sont applicables au 1er janvier 2018.

Vous pouvez les consulter sur le site internet de JARDIN ou en mairie

Deux locaux commerciaux situés à Bérardier sont disponibles à la location. Pour tout renseignement, contactez la mairie de Jardin.



JARDIN affiche la couleur

Depuis quelques jours, les panneaux lumineux d'information ont pris des couleurs. Il ne s'agit pas de décoration de Noël mais du remplacement des écrans

du fait de leur dégradation prématurée.

De nouvelles fonctionnalités d'affichage sont maintenant possibles (images et animations)



Préparez la rentrée scolaire...2018!

Afin de préparer la carte scolaire 2018-2019, l'Inspection Académique de l'Isère me demande de recenser les enfants qui seront scolarisés à l'école maternelle de Jardin à la rentrée 2018. Si vous êtes jardinois et parent d'un enfant né en 2015, merci de me téléphoner au 04 74 31 89 36, afin que votre enfant puisse être pris en compte dans nos futurs effectifs. Merci de votre compréhension.

La directrice, Anne Delafraie

PACS en Mairie

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est, depuis le 1er novembre 2017, transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.



Circulation et stationnement: Lotissement des Tilleuls

Le lotissement des Tilleuls est propriété, non pas de la commune mais de l'OPAC38. L'accès est réservé aux riverains. Les parents d'élèves (notamment) ne sont pas autorisés à y faire des manœuvres ou à y stationner. Bien entendu les règles du code de la route s'y appliquent et le parking des voitures ne doit donc pas s'effectuer devant les garages privés ni gêner en quoi que ce soit la libre circulation.



Maintien de l'état d'alerte sécheresse et d'alerte renforcée du département de l'Isère

L'hiver 2016-2017 a été particulièrement sec, ce qui a affecté considérablement les eaux superficielles et souterraines. Cet été a été chaud et relativement pluvieux, des périodes de canicules et d'averses se sont succédées. L'alternance rapide de ces phénomènes météorologiques, cumulé à l'hiver sec, a abouti à une dégradation des niveaux des eaux superficielles et souterraines et les épisodes pluvio-neigeux de ces derniers jours ne permettront pas de combler le déficit hygrométrique. Pour faire face à cette situation le Préfet de L'Isère a décidé de maintenir le niveau d'alerte et les dispositions y afférentes

Ainsi sur notre commune, les dispositions suivantes s'appliquent. Sont donc interdits jusqu'au 31 décembre a minima:

- le lavage des voitures hors stations professionnelle,
 - l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des stades et espaces sportifs de 6h à 20h
- le remplissage des piscines de plus de 5 m³, l'alimentation en dérivation des étangs et des plans d'eau

Chaque citoyen et chaque usager doit être vigilant et faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, biens précieux pour tous

Dans l'agenda

- 10 Dec. Matinée Boudin ACCA
- 15 Dec. Jardin en fête
- 31 Déc. Réveillon Etoile Jardinoise
- 22 Jan. 16h15/19h15 Don du Sang
- 28 Jan. 11h Vœux municipaux
- 3 Fév. 14h Loto Sou des Ecoles
- 25 Fév. Belote Trait D'union
- 3 Mars 12h Choucroute FNACA
- 4 Mars Loto Au Détour de Jardin
- 18 Mars Braderie Puériculture Sou des Ecoles
- 30 Mars Festival de l'humour

JARDIN EN FÊTE

VENDREDI 15 DÉCEMBRE

PLACE DE L'ÉGLISE
DE 15H30
À 22H

**MARCHÉ DE NOËL
DE JARDIN**
VENDREDI 15 DÉCEMBRE
EXPOSANTS · GOSPEL · ANIMATIONS
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ JARDINOIS



Cette année vous trouverez, entre autres, les crêpes, chouros, gaufres du Comité
Deux stands de bijoux, les huîtres de Retro Mécanique, le chocolat du jumelage.

Stands de jeux, vêtements, décorations

Et d'autres surprises!

SALLE DES FÊTES

16H30 FÊTE DE NOËL DU SOU
18H

SPECTACLE MARTEL

RACONTEUR D'HISTOIRES,
ENTRÉE 4€

SPECTACLE FAMILIAL

Le Magicien M. Kerbati vous présente le spectacle:
«Martel, raconteur d'histoires»



Comment se passent les fêtes de Noël pour les jouets ?
Comment les jouets fêtent-ils Noël ? Toutes ces questions
auront des réponses en rencontrant Martel le lutin.

PLACE DE L'ÉGLISE

19H VERNISSAGE
DU MARCHÉ DE NOËL
LÂCHER DE LANTERNES



RESTAURATION RAPIDE/SOUBE DU COMITÉ

EGLISE
20H30 CONCERT GOSPEL
ENTRÉE LIBRE

EGLISE DE JARDIN
Concert Gospel
By The Gospel Garden Group

Maitre de cœur:
Véronique Larose

Pianiste:
Pascal Horecka

